



PaZaPa - Ecole de Danse
Association Loi 1901
Fiche d'Inscription 2021/2022
FOURNIR UNE PHOTO (pour les nouveaux)

Nom de l'élève..... Prénom.....

Date de naissance/...../.....
jj mm année

Portable de l'élève s'il en a un.....

Adresse mail utilisée pour toutes informations PaZaPa.....

Adresse complète : N°..... Rue.....

Code Postal..... Ville.....

1^{er} Parent (Mère, Père) ou Représentant Légal ()*

Nom..... Prénom.....

Adresse complète : N°..... Rue.....

Code Postal..... Ville.....

Tél. du 1^{er} parent (mère, père) de l'élève : Portable..... Domicile..... Bureau.....

Personne Autorisée par le 1^{er} parent à venir chercher l'élève

Lien de parenté s'il y en a un.....

Nom..... Prénom.....

N° de portable.....

2^{em} Parent (Mère, Père) ou Représentant Légal ()*

Nom..... Prénom.....

Adresse complète : N°..... Rue.....

Code Postal..... Ville.....

Tél. du 2^{em} parent (mère, père) de l'élève : Portable..... Domicile..... Bureau.....

Personne Autorisée par le 2^{em} parent à venir chercher l'élève

Lien de parenté s'il y en a un.....

Nom..... Prénom.....

N° de portable.....

J'accepte SANS RESCTRICTION le REGLEMENT INTERIEUR de l'Association PaZaPa (cf. 2^{eme} page)
Signature Obligatoire de chacun des Parents (Responsable Légal) et/ou Signature Obligatoire de l'Elève

REMARQUES éventuelles à signaler du parent/responsable légal (*allergies, précautions, traitements et ordonnances etc.*)

SUIVI DE SANTE

A ce sujet UN RESPONSABLE sera nommé pour suivre l'élève aux répétitions et pendant toute la durée du ou des Galas de Fin d'Année - Merci à VOUS de prendre des dispositions et de vous faire connaître auprès du Professeur.

INSCRIPTION (Indiquez la ou les Discipline(s) souhaitée(s), les Niveaux et les Horaires si vous les connaissez déjà. MERCI

| | | | |
|-------------------------------------|---------|-------------------------------------|---------|
| Au cours d'EVEIL | (.....) | Au cours d'INITIATION | (.....) |
| Au cours de CLASSIQUE 1 ou 2 | (.....) | Au cours de CLASSIQUE Ados/Adultes | (.....) |
| Au cours de MODERNE 1ou 2 ou 3 | (.....) | Au cours de MODERNE Ados ou Adultes | (.....) |
| Au cours de HIP-HOP PRIMAIRE 1 ou 2 | (.....) | Au cours de HIP HOP Collège, Lycée | (.....) |
| Au cours de Danse Debout | (.....) | Au cours de KUNDALINI YOGA | (.....) |
| Au cours de SALSA | (.....) | Au cours de ROCK débutants | (.....) |
| Au cours de KIZOMBA | (.....) | Au cours de DANSE de SALON | (.....) |

(.....) Mettre une X pour les options choisies ou 1 ou 2 ou 3ou COL ou LYC ou ADO ou ADU ou encore entourez - Merci

DROIT A L'IMAGE

J'autorise mon enfant à participer au(x) Gala(s) de Fin d'année et je donne mon consentement pour que l'Association PaZaPa utilise les images sur son Site Officiel pazapa-danse.fr, Facebook officiel PaZaPa et pour la vente des DVD du spectacle.

Signature du 1^{er} parent
Bon pour Accord

Signature du 2^{eme} parent
Bon pour Accord

Signature de l'élève Majeur
Bon pour Accord



Règlement intérieur

Article 1 : Inscriptions

Lors de l'inscription, les pièces suivantes sont à fournir :

- ✚ L'adhésion annuelle à PaZaPa est obligatoire et est fixée à 28€ par personne. Elle est à régler par chèque à l'ordre de PaZaPa, au moment de l'inscription et n'est pas remboursable.
- ✚ Le règlement des cours dans sa totalité, par chèque à l'ordre du professeur.
- ✚ La fiche individuelle d'inscription remplie lisiblement, et signée ainsi que le règlement intérieur.
- ✚ Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse.
- ✚ L'accord parental pour la diffusion et l'exploitation, à des fins non commerciales et sur tous supports, des photos et vidéos prises pendant les cours, stages ou galas. Cet accord est demandé pour les élèves qu'ils soient mineurs ou majeurs. En cas de refus, l'élève ne pourra pas participer au spectacle de fin d'année.
- ✚ Et une photo d'identité de l'élève pour les nouveaux.

**Ces documents devront être OBLIGATOIREMENT remis le jour de l'inscription.
Tout dossier incomplet obligera le professeur et le bureau à interdire l'accès aux cours.**

Article 2 : Règlement des cours

- ✚ Le premier cours d'essai est gratuit dans chaque discipline.
- ✚ Le paiement des cours de danse ou/et activités se fait à l'année et doit être réglé dans sa totalité lors de l'inscription.
- ✚ Le règlement se fait par chèque à l'ordre du professeur.
Nous vous remercions d'écrire au dos des chèques le prénom et le nom de l'élève ainsi que l'appellation exacte du cours (ex.: HH1 ou Danse Debout ou INIT 1 ou MODERN 2.)
- ✚ Chaque année entamée est due dans son intégralité, quels que soient les motifs, aucun remboursement ou restitution de chèque ne sera effectué en cas d'arrêt de l'activité. En cas de fermeture administrative pour cas de force majeure (crise sanitaire, catastrophe naturelle, etc.) la continuité pédagogique sera assurée en « distanciel » pour tous les groupes et tous les niveaux. Les frais pédagogiques seront donc maintenus.

Article 3 : Responsabilité

- ✚ L'association n'est pas responsable des élèves en dehors des heures de cours.
- ✚ Dans le cas où une personne serait autorisée à venir chercher un élève à la fin d'un cours, le responsable légal doit obligatoirement avoir rempli la section réservée à cet effet sur la fiche d'inscription. **En aucun cas un élève mineur ne sera autorisé à quitter les locaux de PaZaPa non accompagné d'une personne préalablement autorisée à le faire par son représentant légal.**
- ✚ Une rubrique est réservée au parent responsable légal pour nous informer de circonstances particulières ou remarques pouvant être pertinentes pour la prise en charge de l'élève.
- ✚ Les élèves seront les seuls responsables des dégradations pouvant être occasionnées au matériel ou aux locaux mis à leur disposition. L'école se veut un lieu agréable où il fait bon vivre. Merci de respecter les locaux, leur propreté, leur quiétude et aussi le travail de ses camarades.

Par respect pour tous et conformément à la loi, il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans l'Ecole de Danse ainsi que pendant le Spectacle (et de jeter ses mégots dans la cour d'entrée) mais EGALEMENT INTERDIT d'ARRIVER EN COURS ETANT SOUS L'EMPRISE DE STUPEFIANTS ET SOUS L'EMPRISE D'ALCOOL, auquel cas les parents, la direction ainsi que la gendarmerie seraient immédiatement prévenus et l'élève définitivement exclu.

Article 4 : Les cours

- ✚ Les cours sont dispensés de Septembre à juin de l'année suivante, hors vacances scolaires et jours fériés.
- ✚ L'année d'enseignement est sur 10 mois, et comporte 30 semaines de cours.
- ✚ Les cours de danse ainsi que les cours d'essai ne sont pas publics. Les accompagnateurs ne sont pas admis dans le studio.
- ✚ La régularité est de rigueur et toute absence devra être signalée par les parents.
- ✚ Une tenue propre et appropriée à la pratique est exigée. Le port de chaussures propres et exclusivement réservées à la pratique est obligatoire pour les disciplines qui se font en chaussures.
- ✚ Il est entendu que les élèves qui souhaitent connaître de nouvelles disciplines peuvent essayer gratuitement un cours, le but de notre association étant de promouvoir la danse et les arts.

Article 5 : Evénements et Spectacles

- ✚ L'école pourra organiser un spectacle, des portes ouvertes ou autre prestation.
- ✚ La présence des élèves à toute séance de travail, répétitions et représentations est obligatoire une fois engagée. Les élèves, ou les parents pour les élèves mineurs, s'engagent à respecter le planning des répétitions ainsi que les contraintes et dispositions particulières. Une participation financière pourra être demandée à ces occasions.
- ✚ L'année se clôture habituellement par un (ou deux spectacles) . La présence à toutes les répétitions est obligatoire, et sauf en cas de suivi de santé, aucun accompagnement ne sera accepté.
- ✚ A cette occasion, la vente des billets ne se fera que par l'intermédiaire de PaZaPa.
- ✚ **RESERVEZ VOS BILLETS SUFFISAMMENT TOT**, afin de vous assurer des places.
- ✚ Le Centre Culturel possède des sièges réservés aux personnes handicapées, la fosse est exclusivement réservée à l'usage des danseurs et des bénévoles.
- ✚ Les portes côté jardin devront être maintenues fermées pour des mesures de sécurité.

Article 6 : Manquement au présent règlement

- ✚ Tout manquement au règlement sera étudié **avec les membres de l'équipe PaZaPa** et pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Le fait d'adhérer à l'association vaut acceptation sans restriction du présent règlement, confirmée par votre signature après les mentions lu et approuvé.

Signature des parents ET de l'élève OU de l'élève majeur
Lu et approuvé